



POUR DIFFUSION IMMÉDIATE

La FQDE présente son mémoire dans le cadre du projet de loi 12

Anjou, le 20 mars 2019 - La Fédération québécoise des directions d'établissement d'enseignement (FQDE), au nom de ses quelque 2 000 membres, a déposé, le 19 mars dernier, son mémoire à la Commission sur la culture et l'éducation qui mène présentement une consultation sur le projet de loi 12, loi visant à préciser la portée du droit à la gratuité scolaire et à permettre l'encadrement de certaines contributions financières pouvant être exigées.

D'entrée de jeu, la FQDE salue le dépôt du projet de loi 12. Actuellement, la gestion des frais pouvant être imposés aux parents est une préoccupation pour plusieurs directions d'école. La Fédération est donc favorable avec l'intention de préciser les contributions financières pouvant être exigées aux élèves et à leurs parents.

La présidente de la FQDE, Lise Madore, qui était accompagné du vice-président, Nicolas Prévost lors de la présentation, a rappelé l'importance d'instaurer des mesures qui permettront aux programmes particuliers de se poursuivre dans les écoles publiques. Les directions d'école doivent avoir les marges de manœuvre pour permettre au projet éducatif de leur école de se déployer. « *Il ne faut pas mettre trop de balises parce qu'à l'heure actuelle, les projets particuliers, c'est ce qui rend l'école intéressante et motivante. Comme le démontrent plusieurs études, ces projets contribuent au sentiment d'appartenance à l'école* » a précisé la présidente de la FQDE.

D'ailleurs, il faut prendre en considération, qu'en ce moment même, la plupart des projets éducatifs sont en construction. Plus vite nous pourrions connaître les règlements et les balises, plus vite nous allons pouvoir travailler avec nos équipes afin d'assurer une offre de services auxquels les élèves et leurs parents aspirent.

La FQDE approuve la volonté du gouvernement de mieux baliser ces contributions financières exigées aux parents et elle espère que le ministre prévoira un réinvestissement en éducation afin que nos écoles publiques demeurent inspirantes, motivantes et qu'elles visent, elles aussi, à l'excellence.

À propos de la FQDE

La FQDE est le principal organisme professionnel représentant les directions et directions adjointes d'établissement d'enseignement au Québec. Elle est constituée de plus de 1 950 membres provenant de 20 associations régionales. La mission de la fédération est de promouvoir le développement professionnel, l'excellence des directions et de défendre leurs droits.

-30-

Source :

Alain Beauregard

FQDE

Cell : 514 918-7855

alain.beauregard@fqde.qc.ca